

Rapport annuel d'activités

2016



Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
34, Grand 'Rue
Téléphone : 03-87-58-32-32
<http://www.ccpom.fr/>

Rapport annuel d'activités 2016

SOMMAIRE

Organisation et territoire.....	4
Ressources humaines.....	8
Finances	9
Aménagement de l'Espace.....	12
Protection et la mise en valeur de l'environnement	15
Gestion, l'élimination, et la valorisation des déchets.....	16
Le Développement Economique.....	20
Logement et cadre de vie.....	24
Développement durable.....	30
La Petite Enfance.....	32
Communication	35
Projet de territoire.....	37
Syndicat mixte d'études et d'aménagement des Portes de l'Orne.....	38



Le mot du Président

La Communauté de Communes du Pays Orne- Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

Au plan national et régional, l'année 2016 a été marquée par le renforcement des intercommunalités, conséquence de la mise œuvre la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi Notre». L'intercommunalité fait désormais partie de la vie des communes et le fera encore plus dans les années qui viennent. C'est un fait irréversible.

Cela s'est traduit par une augmentation des compétences et par une rationalisation de la carte intercommunale.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle qui compte 54 234 habitants était encore, début 2016, actuellement la 5e de Moselle sur 37 intercommunalités. À la fin de l'année 2016, il n'y avait plus que 22 intercommunalités, puisqu'il y eu des regroupements faits à l'instigation du Préfet et des pouvoirs publics.

Pour notre territoire, l'année 2016 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions du projet de territoire, avec notamment, la poursuite du projet ambitieux de requalification des Portes de l'Orne.

Notre Communauté de Communes a, par ailleurs, poursuivi en 2015 les actions déjà entreprises dans ses autres domaines de compétences :

- poursuite des actions de développement économique afin de favoriser les créations d'emplois,
- poursuite de la mise en œuvre du 2ème programme local de l'habitat (notamment la réalisation d'une étude sur la vacance, la mise en œuvre d'actions en faveur du logement des jeunes),
- poursuite de l'ensemble des actions liées à la reconquête qualitative de notre territoire (ravalement de façades, mise en œuvre d'un programme d'intérêt général dans le prolongement de l'O.P.A.H.),
- poursuite de l'amélioration qualitative de la collecte sélective des déchets ménagers afin de réduire la quantité des déchets résiduels, avec notamment, la mise en place d'un plan local de prévention des déchets,

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise économique et la réforme du financement des collectivités locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos demandes de subventions auprès de nos différents partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Général, Fonds Européens et Caisse d'Allocations Familiales).

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

Lionel FOURNIER
Président de la Communauté
de Communes du Pays Orne-Moselle

Organisation et territoire

La Communauté de Communes du Pays Ornes Moselle

regroupe 13 communes : Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois la Montagne, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte Marie aux Chênes et Vitry Sur Orne.

Elle compte 54 234 habitants sur 9 980 ha de superficie.

Le fonctionnement de la Communauté de Communes repose sur un conseil communautaire et un bureau communautaire.



Le Bureau Communautaire

Il comprend le Président et 12 Vice-présidents (un par commune):

M. FOURNIER Lionel, Président

M. MUNIER Eric, 1^{er} Vice Président, délégué au développement économique

M. DROUIN René, 2^{ème} Vice Président, délégué à l'aménagement des friches industrielles (dont les Portes de l'Orne) et aux emplacements réservés pour les gens du voyage

M. MULLER Yves, 3^{ème} Vice Président, délégué aux infrastructures, travaux, projet de territoire et schéma de mutualisation

M. MATELIC Vincent, 4^{ème} Vice Président, délégué aux finances et personnel

M. WATRIN Roger, 5^{ème} Vice Président, délégué à la gestion, élimination et valorisation des déchets (ordures ménagères et déchèteries)

M. CORRADI Luc, 6^{ème} Vice Président, délégué à la communication et à la mise en place des compétences nouvelles

M. BOLTZ Stéphane, 7^{ème} Vice Président, délégué à l'habitat, au logement et la planification (SCOT)

M. CANTELE Jean, 8^{ème} Vice Président, délégué au suivi de la compétence PETITE ENFANCE (multi-accueils et DSP)

M. HALTER Marcel, 9^{ème} Vice Président, délégué à l'urbanisme réglementaire (instruction des autorisations d'urbanisme) remplacé par **M. FICHTER Philippe** depuis le 11/10/2016

M. PELIZZARI Jean-Marie, 10^{ème} Vice Président, délégué à la protection, la mise en valeur de l'environnement et le cadre de vie

M. FAVIER Jean-Luc, 11^{ème} Vice Président, délégué au suivi et développement du système d'information géographique et le cadre de vie

M. HENRY Michel, 12^{ème} Vice Président, délégué au développement durable et aux énergies nouvelles

Le Conseil communautaire

de la CCPOM a été installé lors de la séance du 28 Avril 2014 . Il est composé de 53 délégués titulaires des 13 communes (élus au suffrage universelle direct lors des élections municipales), et comporte les délégués communautaires répartis comme indiqué ci-contre:

COMMUNE	DELEGUES
AMNEVILLE	MUNIER Éric CALCARI-JEAN Danielle MITIDIERI Egidio GIULIANO Marie-France DALLA FAVERA André LOMBARDI Ouardia ARNOULD-RIVATO Rachel DIEUDONNE Xavier
BRONVAUX	FAVIER Jean-Luc WROBEL Frédéric
CLOUANGE	BOLTZ Stéphane THOMAS Ornella HOVER Laurent RAFFLEGEAU Olivier
MARANGE-SILVANGE	MULLER Yves TOUSSAINT Christiane MEOCCI François GREFF Marielle PIERRE Daniel
MONTOIS LA MONTAGNE	CANTELE Jean SCHUMMER Anik VOLLE MICHEL
MOYEUVE-GRANDE	DROUIN René CONTESE Marianne TIRLICIEN Roger CISAMOLO Virginie ROVIERO Franck BARTOLETTI Doris LACAVA Salvatore
MOYEUVE-PETITE	SCHWEIZER Christian HENRY Michel
PIERREVILLERS	PELIZZARI Jean Marie DAMILOT Aurore
ROMBAS	FOURNIER Lionel WAGNER Véronica RISSER Charles MACAIGNE Christèle BARTHELEMY Norbert BENCI Monique NOBILE Didier VILLA Victor
RONCOURT	HALTER Marcel FICHTER Philippe
ROSSELANGE	MATELIC Vincent SEEMAN Michèle SCHONS Bernard
SAINTE MARIE AUX CHENES	WATRIN Roger FRANIA Aleksandra CAYRÉ Christian KOSCIUSZKO René
VITRY SUR ORNE	CORRADI Luc DURIVAL Angela DI EGIDIO Frédéric

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE s'est réuni 13 fois en 2016 et a adopté 107 décisions
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE s'est réuni 5 fois en 2016 et a adopté 65 délibérations.

Temps forts pour les domaines de compétences communautaires :

- ⇒ Lors de sa séance du 6 avril 2016 , le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir de nouvelles compétences pour la mise en œuvre de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte. De nouvelles compétences sont ainsi dévolues aux collectivités territoriales qui se voient confier : *la « coordination de la transition énergétique », la compétence en matière d'efficacité énergétique, l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), la mise en œuvre d'un réseau de plateformes de la rénovation énergétique, la création d'agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), le développement des expérimentations et de l'innovation et la prise de participation dans des sociétés développant les énergies renouvelables,*
- ⇒ Lors de sa séance du 11 octobre 2016, le Conseil Communautaire a décidé de mettre les statuts de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en conformité avec les dispositions de loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») en retenant au titre de la 3ème compétence optionnelle la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »
- ⇒ Lors de sa séance du 13 décembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts afin d'étendre le périmètre de ses compétences dans le cadre de la mise en place de la fiscalité professionnelle unique et de définir l'intérêt communautaire pour les compétences :
« Action sociale d'intérêt communautaire » sont d'intérêt communautaire : le domaine de la petite enfance, l'insertion, et les maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire communautaire.
« Voiries d'intérêt communautaire »: sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries des Parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder.

Les Commissions sont mises en place afin de couvrir toutes les compétences exercées par la communauté de communes:

- Développement économique
- Projets, Travaux, Infrastructures
- Gestion Elimination et valorisation des déchets (collecte et traitement des déchets ménagers et déchèterie)
- Protection et mise en valeur de l'environnement (aménagement paysager, lutte contre les pollutions,
- Finances et Personnel
- Communication
- Technologie de l'Information et de la communication et réseau très haut débit
- Logement et cadre de vie
- Aménagement de l'espace, schéma de cohérence territorial, ZAC, réserves foncières...
- Urbanisme (Instruction des autorisations d'urbanisme, et soutien à l'élaboration des documents d'urbanisme)
- Suivi et développement du SIG
- Développement durable et énergies nouvelles
- Suivi et mise en œuvre du Projet de territoire
- Commission d'attribution des subventions dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat

En bref,

évolution des domaines de compétences de la CCPOM suite à la mise en œuvre de la Loi NOTRe :



2016	2017	2018	2020
<p>Compétences obligatoires:</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement de l'Espace,- Développement économique,	<p>Compétences obligatoires:</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement de l'Espace,- Développement économique,- Collecte et traitements des déchets ménagers,- Aires d'accueil des gens du voyage	<p>Compétences obligatoires:</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement de l'Espace,- Développement économique,- Aires d'accueil des gens du voyage- Collecte et traitements des déchets ménagers,- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	<p>Compétences obligatoires:</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement de l'Espace,- Développement économique,- Aires d'accueil des gens du voyage- Collecte et traitements des déchets ménagers,- GEMAPI- Assainissement- Eau
<p>Compétences optionnelles:</p> <ul style="list-style-type: none">- Protection et mise en valeur de l'environnement,- Collecte et traitements des déchets ménagers,- Politique du logement d'intérêt communautaire,	<p>Compétences optionnelles:</p> <ul style="list-style-type: none">- Protection et mise en valeur de l'environnement,- Politique du logement d'intérêt communautaire,- Action sociale d'intérêt communautaire- Voieries d'intérêt communautaire	<p>Compétences optionnelles:</p> <ul style="list-style-type: none">- Protection et mise en valeur de l'environnement,- Politique du logement d'intérêt communautaire,- Action sociale d'intérêt communautaire- Voieries d'intérêt communautaire- Assainissement- Eau	<p>Compétences optionnelles:</p> <ul style="list-style-type: none">- Protection et mise en valeur de l'environnement,- Politique du logement d'intérêt communautaire,- Action sociale d'intérêt communautaire- Voieries d'intérêt communautaire
<p>Compétences facultatives:</p> <ul style="list-style-type: none">- Communication- Services à la personne- Contribution à la Transition Energétique	<p>Compétences facultatives:</p> <ul style="list-style-type: none">- Communication- Contribution à la Transition Energétique	<p>Compétences facultatives:</p> <ul style="list-style-type: none">- Communication- Contribution à la Transition Energétique	<p>Compétences facultatives:</p> <ul style="list-style-type: none">- Communication- Contribution à la Transition Energétique

Ressources humaines

Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

- à ROMBAS, au 1, Rue Alexandrine: Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels (17 personnes : 3 hommes et 14 femmes dont 13 titulaires et 4 contractuels)*

- à AMNEVILLE (Rue pasteur) et à SAINTE MARIE AUX CHENES (Avenue de l'Europe), au Relais parentale d'assistance maternelle, (2 personnes titulaires)*

**situation au 31 décembre 2016*

Suite à la réussite aux concours administratifs, deux rédacteurs territoriaux ont été nommés rédacteurs principaux de 2ème classe et deux adjoints administratifs de 2ème classe ont été nommés rédacteurs territoriaux.

De plus en 2016, la CCPOM a accueilli huit stagiaires au sein du pôle moyens généraux, ainsi qu'au pôle stratégie et développement territorial, au pôle secrétariat général, et au pôle dossiers transversaux et stratégiques.

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, de la communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du comité technique et de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

Durant l'année 2016, la Communauté de Communes du pays Orne Moselle a saisi la commission administrative paritaire relative aux demandes de détachement dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation des structures « Petite-Enfance ».

En date du 9 Novembre 2016, l'avis du comité technique a été sollicité à propos de la mise en place du nouveau régime indemnitaire appelée RIFSEEP. L'avis sera rendu en 2017 et la mise en place est prévue après adoption par le bureau communautaire

Finances

Le Budget 2016 a été adopté le 6 avril 2016 et a fait l'objet de trois décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 27 Juin 2016, Décision modificative n° 2 adoptée le 11 octobre 2016, et Décision modificative n°3 adoptée le 13 décembre 2016).

La présentation synthétique des comptes pour 2016 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire (source CA 2016).

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2016 se sont élevées à 10 678 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Dépenses de Fonctionnement 8 632 K€ (en ayant neutralisé le reversement de l'excédent du budget déchets ménagers d'un montant de 220 956.85).

Dépenses d'investissement 2 046 K€

Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2016 se sont élevées à 13 194 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Recettes de Fonctionnement 11 023 K€ (en ayant neutralisé le reversement de l'excédent du budget déchets ménagers d'un montant de 220 956.85).

Recettes d'investissement 2 171 K€

LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

Les recettes réelles (hors emprunts) de la Communauté de Communes **proviennent:**

⇒ **des contribuables** locaux, par le biais du produit:

- des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et ressources de remplacement de la taxe professionnelle
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

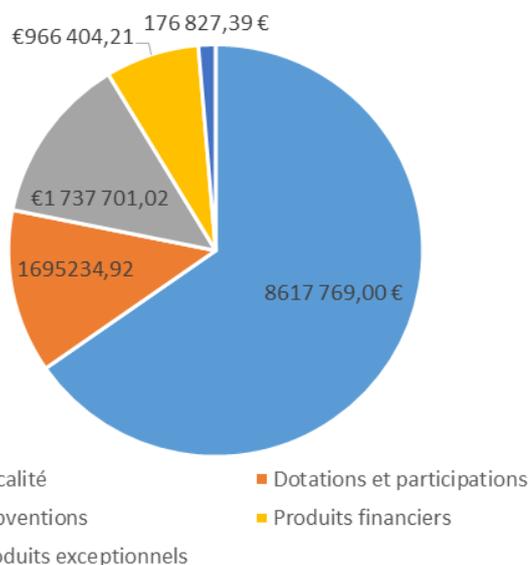
⇒ **de l'Etat**, au titre

- de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
- des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.

⇒ **d'entités** diverses

- Union Européenne,
- Autres collectivités Département, Région,
- Du fonds de péréquation intercommunal

REPARTITION DES RECETTES



En quelques chiffres:

Budget principal: 1271 mandats et 134 titres émis

Budget annexe gestion des déchets: 434 mandats et 120 titres émis

Budget annexe gestion locative: 39 mandats et 86 titres émis

Budget annexe PAC Champelle: 31 mandats et 9 titres émis

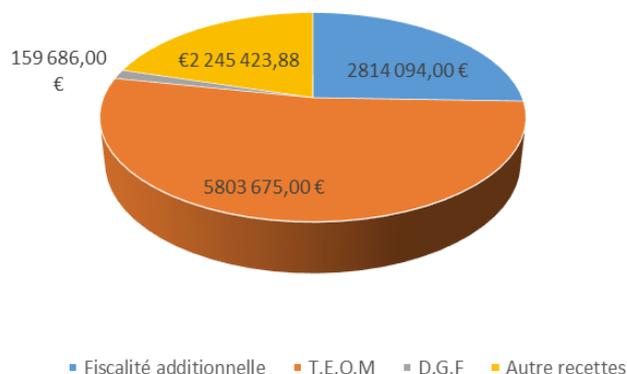
Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2016 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie. Il convient également de préciser que les taux de la Communauté de Communes n'ont pas augmenté :

Taux CCPOM pour:

Taxe d'habitation	1,87%
Taxe sur le Foncier bâti	1,02%
Taxe sur le foncier non-bâti	5,24%
Cotisation foncière entreprises	1,40%

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature

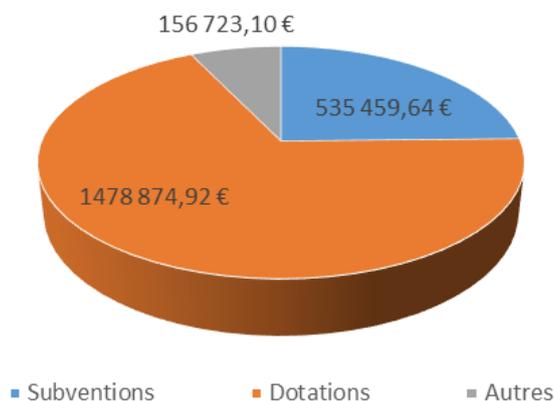


En 2016 son produit s'est élevé à 5 803 675 € soit 52.65 % (53.11% en 2015) des recettes de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 159 686 € et représente 1.45 % des recettes de fonctionnement (3.86% en 2015 et 6.42% en 2014).

En 2016, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (2 074 092 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (5 803 675 €), ont participé pour 74.72 % (71.46% en 2015) aux recettes de fonctionnement (11 022 878.88 €).

Répartition des recettes d'investissement



LES DEPENSES

En opérations réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2016, à 10 678 086.27€.

Elles sont constituées :

des dépenses de fonctionnement pour	8 631 955.81 €
des dépenses d'investissement pour	2 046 130.46 €

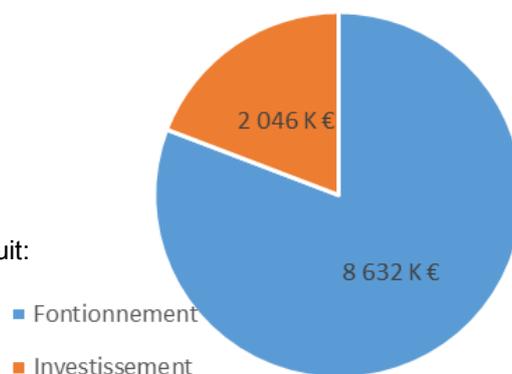
Le Remboursement du capital de la dette s'élève à 321 126.27 €.

Les charges financières intérêts de la dette s'élèvent à 139 565.37 €.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	770 969.83 €
- Famille	1 254 149.70 €
- Collecte et traitement des déchets	5 154 350.33 €
- Interventions économiques	348 842.58 €
- Logement	199 396.40 €
- Opérations non ventilables	199 987.80 €
- Aménagement de l'espace	564 954.08 €
- Environnement	67 897.21 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement totales se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	9 317.84 €
- Famille	12 582.55 €
- Interventions économiques	849 667.48 €
- Déchets	123 178 €
- Logement	223 448.57 €
- Opérations non ventilables	1 081 249.83 €
- Aménagement de l'espace	4 117.81 €
- Environnement	31 013.51 €

INSTAURATION DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Lors de sa séance du 13 décembre 2016 (Délibération 2016-59) le conseil communautaire à l'unanimité a décidé d'instituer, au niveau de la CCPOM à compter du 1^{er} janvier 2017, le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique en application du IV de l'article 1379-0 bis du Code général des Impôts.

Ce régime fiscal permettra :

- De supprimer à terme les écarts de taux existants entre les communes,
- D'atténuer la concurrence entre les communes vis-à-vis de l'accueil des entreprises,
- De mutualiser, partiellement, les risques économiques (pertes de bases de ressources suite à une diminution d'activité, une fermeture d'entreprise, etc...),
- D'accompagner une politique économique intercommunale en unifiant le taux de la cotisation foncière et les différentes aides (exonérations, bâtiments, terrain, promotion, etc...)
- D'atténuer les disparités de richesses fiscales en créant une dotation de solidarité.

ELABORATION D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

Lors de sa séance du 13 décembre 2016, le Conseil Communautaire s'est engagé à élaborer un pacte financier et fiscal avant le 30 juin 2017.

Dans un contexte financier de plus en plus contraint et incertain, il devient, en effet, indispensable que la communauté de communes et ses communes membres resserrent leurs liens de solidarité.

Le pacte financier et fiscal est apparu comme étant l'outil de solidarité le mieux adapté pour mettre en œuvre cette démarche prospective et concertée

Aménagement de l'espace

SCOTAM LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION MESSINE (SCoTAM)

Poursuite de la mise en œuvre du SCoTAM

La mise en œuvre du SCoTAM, qui a démarré officiellement le 1^{er} février 2015, s'est poursuivie en 2016.

Le SCoTAM est ainsi devenu le document de référence pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, des Cartes Communales, des Plans de Déplacements Urbains et des Programmes Locaux de l'Habitat, par un principe de compatibilité entre les orientations du SCoT et ces documents locaux.

L'équipe du SCoTAM s'est, par ailleurs, mobilisée pour suivre l'ensemble des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme des communes.

Les ateliers de mise en œuvre ont poursuivi leurs travaux sur les thèmes suivants :

- Atelier Valoriser les espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme > Quels outils mobilisables dans le PLU pour y intégrer la trame verte et bleue ?
- Atelier Produire 30 000 logements à horizon 2032 > Comment répartir les objectifs de logements au sein de l'intercommunalité ?
- Atelier Améliorer l'attractivité économique > Comment adapter notre offre (foncière, immobilière, services, équipements...) aux besoins des investisseurs ?
- Atelier Articuler urbanisme et mobilité des habitants > L'aménagement de stations intermodales et étude du potentiel foncier autour des gares.

Etude sur la valorisation et la (re)composition des espaces autour des gares du SCoTAM

Les espaces autour des gares constituent des secteurs à enjeux en termes d'accessibilité, de mobilité, d'aménagement et d'urbanisme. Ils sont les lieux de convergences de stratégies d'acteurs multiples. Améliorer leur compréhension doit permettre aux communes et intercommunalités de mieux préparer les projets d'aménagement en vue d'affirmer la centralité et l'attractivité de ces quartiers gare.

Le Syndicat mixte a confié une mission d'études à l'AGURAM sur 13 gares du territoire du SCoTAM (hors gare de Metz ville). Ce travail rassemble un premier socle de connaissances sur le rôle de chaque gare, à travers son offre ferroviaire, son rayonnement et son inscription dans le tissu urbain. L'étude a vocation à alimenter la réflexion des collectivités sur les aménagements possibles de ces quartiers gares. Un livret "gare" est édité pour chaque commune. Au préalable, ceux-ci ont fait l'objet d'une restitution en commune pour partager les enjeux et les préconisations.

Enquête déplacements

Le Syndicat mixte du SCoTAM et Metz Métropole se sont engagés dans la réalisation d'une Enquête Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM.

Cette enquête a permis de recueillir des données sur les pratiques de mobilité des habitants : Quel(s) mode(s) de déplacements utilisent les ménages au quotidien : voiture, transports collectifs, vélo, marche à pied, covoiturage... ? Pour quels usages : loisirs, travail, achats... ? A quelle fréquence ou à quel moment de la journée ? etc. Il sera ainsi possible de connaître la chaîne des déplacements d'un ménage au cours d'une journée type de semaine. Par ailleurs, les déplacements du samedi seront également questionnés.

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population du territoire du SCoTAM et concernera ainsi 8 intercommunalités : Metz Métropole, Pays Orne Moselle, Rives de Moselle, Haut Che-min, Pays de Pange, Pays Boulageois, Sud Messin et Val de Moselle.

Elle s'est déroulée entre novembre 2016 et avril 2017.

Les données récoltées permettront d'adapter les politiques de transport, d'habitat, d'équipements et d'urbanisme aux pratiques et aux besoins des habitants, ainsi qu'aux enjeux d'une mobilité plus durable.



S.I.A.U.

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instructions des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

Instructions des dossiers d'urbanisme

Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 13 communes de la CCPOM. Le Maire de la Commune de Saint-Ail a, dans l'attente de son intégration au sein de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, manifesté le souhait que la CCPOM procède à l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. En juillet 2015, le Bureau Communautaire a décidé de mettre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPOM à la disposition de la Commune de Saint-Ail.

Statistiques

169 permis de construire
601 déclarations préalables
5 permis d'aménager
9 permis de démolir

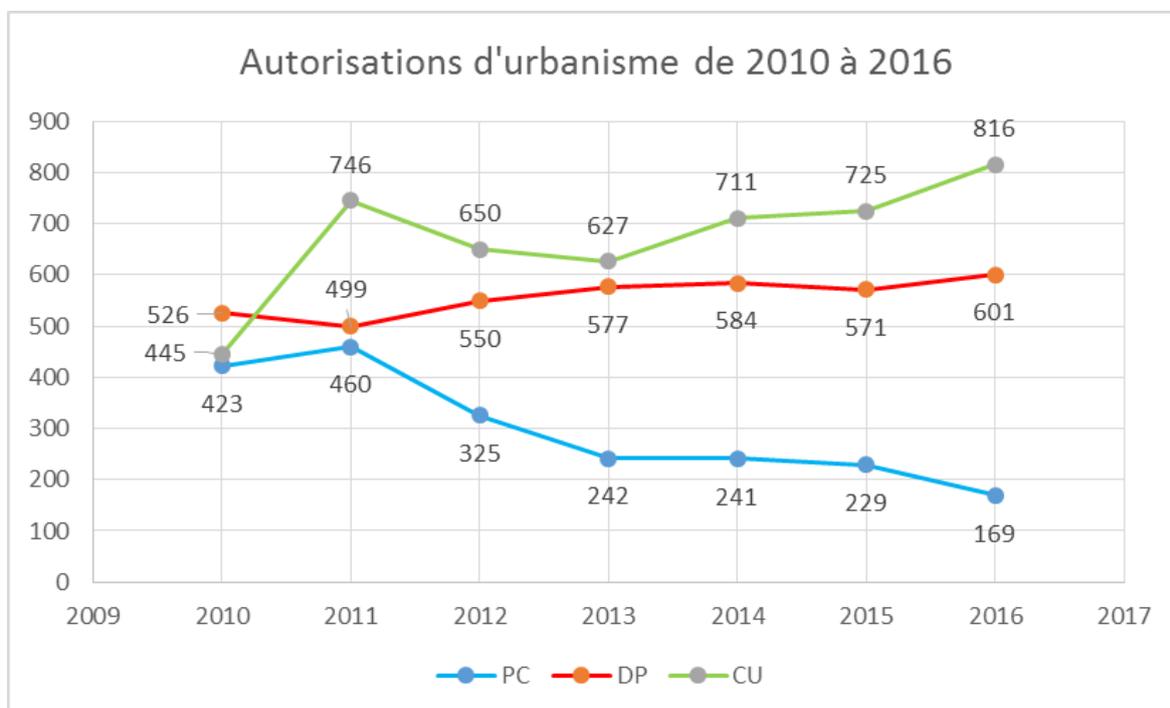
Et

816 certificats d'urbanisme

784 demandes

Soit au total 1600 demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service

On note une augmentation des demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à 2015 (1543), avec une baisse des demandes de permis de construire (229 en 2015) et une légère augmentation des déclarations préalables (571 en 2015), une augmentation des demandes de certificats d'urbanisme (725 en 2015).



Information et renseignements aux communes membres

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le service instructeur renseigne également les architectes, pétitionnaires lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés particulières pour le montage de leurs dossiers, notamment sur l'interprétation des règles de droits.

Par ailleurs, la cartographie et les documents d'urbanisme en vigueur, les formulaires d'autorisations d'urbanisme et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site internet de la CCPOM.

La CCPOM participe également à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. En effet, les services de l'intercommunalité participent aux réunions des personnes publiques associées, apportent une assistance technique au bureau d'étude dans le cadre de l'élaboration des règlements et transmet notamment tous les documents nécessaires au bureau d'étude (cartographie etc.)

La CCPOM a été associée à trois réunions au cours de l'année 2016 :

- Révision allégé du PLU de Moyeuve - Grande
- Réunion PPA pour le Plu de Clouange
- Réunion PPA pour le PLU de Rosselange
- Réunion PPA pour le PLU d'Amnéville

Le Club ADS 57



Au cours de l'année 2016, le réseau ADS s'est réuni à deux reprises, le 2 février 2016 ainsi que le 11 octobre 2016.

A l'occasion de ces deux rencontres, divers thèmes ont été abordés :

- Les bonnes pratiques de consultation des services de la DREAL.
- Les enjeux archéologiques et la consultation du Service Régional de l'Archéologie.
- Les statistiques Sitadel.
- L'intervention du SDIS dans le cadre de l'habitation et pour les établissements recevant du public.
- La construction en zone agricole en Moselle

Le Club ADS permet à chaque service instructeur de s'informer sur des thèmes précis ainsi que de connaître les évolutions liées à l'actualité juridique. Ces réunions sont également l'occasion de créer un réseau de contact et d'échanger avec eux notamment par mails sur des points d'actualités ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées du fait de l'application des nouvelles lois.

Protection et mise en valeur de l'environnement

Au boulot à vélo

Depuis de nombreuses années, l'Association Metz à Vélo mène des actions de promotion de l'usage du vélo au quotidien en incitant le déplacement à vélo notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail. L'association propose un challenge « au boulot à vélo ». En 2015, ce challenge s'étendait sur le territoire de Metz Métropole.

Considérant les réflexions engagées au niveau du SCOTAM, et notamment l'enquête ménages-déplacements prévues fin 2016, l'Association a sollicité les intercommunalités du SCOTAM pour étendre ce challenge à cette échelle. Les Communautés de communes du Pays Orne Moselle, du Val de Moselle, du Pays de Pange, et des Rives de Moselle ont participé à cette édition. Il s'est déroulé du 30 mai au 18 juin 2016 pour les entreprises et les particuliers rassemblant 276 participants.

Liaison douce : Une passerelle sur l'Orne

En prévision du prolongement du Fil Bleu jusqu'à la véloroute Charles le Téméraire (le long de la Moselle) à hauteur de Richemont, la CCPOM a décidé de réaliser une passerelle piétons et vélos pour le franchissement de l'Orne à hauteur de Vitry-sur-Orne avec un raccordement à la voirie existante de la commune.

Le bureau d'étude Artelia a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de cet ouvrage et les études de sols et géotechniques ont été réalisées entre 2015 et 2016.

A la suite d'un appel d'offre réalisé en septembre 2016, le groupement NGE-MULLER-TP-BARBOT ont été retenus pour la réalisation de la passerelle et pour un montant de 423.964,33 € HT . La période de préparation a démarré en novembre 2016 pour une période de 3 mois.

Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien du ruisseau Billeron

Le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien du ruisseau Billeron est constitué des communes de Maizières-lès-Metz, Hauconcourt, et de la CCPOM. Les communes de la CCPOM traversées par le cours d'eau sont Bronvaux et Marange-Silvange.

Le Syndicat a pour vocation la protection, la restauration et la valorisation des et berges du ruisseau, la lutte contre les inondations et l'amélioration de la qualité de l'eau.

La participation financière des collectivités membres est la suivante :

- ⇒ 40 % en fonction de la longueur des rives
- ⇒ 40 % en fonction de la population,
- ⇒ 20 % en fonction du potentiel fiscal

Suite à un programme général de renaturation mené dès 2009, un Plan Pluriannuel d'Entretien entre Bronvaux et Hauconcourt a été adopté à partir de 2014 pour une durée de 5 ans, afin de maintenir le libre écoulement des eaux et la stabilité des berges. Il se compose de 3 parties :

- L'entretien de la ripisylve (végétation bordant le cours d'eau) en zone non urbaine : débroussaillage sélectif, coupe, élagage, dégagement d'obstacle pouvant encombrer le lit, nettoyage des détritiques présents dans le lit, plantation de végétation sur les portions déboisées.
- L'entretien en zone urbaine : fauche régulière des talus, plantation et réensemencement des zones les moins denses,
- Des travaux d'entretien sur les ouvrages singuliers : surveillance et entretien des ouvrages de stabilisation des berges, suivi et remplacement si nécessaire du bois utilisé en pied de berge.

L'ensemble de ces interventions doivent permettre de préserver les qualités biologiques et paysagères du cours d'eau, tout en améliorant ses caractéristiques qui permettent un bon fonctionnement du processus naturel d'autoépuration. Les travaux se poursuivront en 2017.

Convention DREAL

Lors de sa réunion du 12 septembre 2016, le Bureau Communautaire a décidé de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour les travaux de rétablissement de la liaison entre PIERREVILLERS et MARANGE-SILVANGE dans le cadre de la construction de la VR52 . Au terme de cette convention, il est prévu que la CCPOM assure le préfinancement de ces travaux, estimés à 34.000 € HT, et que la DREAL en assurera le remboursement par le versement d'un fond de concours de même montant.

Gestion, élimination et valorisation des déchets

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

- Marché de collecte des déchets ménagers

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la communauté de communes :

→ **jusqu'au 31 octobre 2016:**

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective et à compter du 1^{er} novembre 2016 pour le traitement tri ;
- la société HAGANIS, pour le traitement (incinération et tri)

→ **À partir du 1^{er} novembre 2016 (suite au nouveau appel d'offre lancé en juin 2016):**

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective, le traitement du tri (conditionnement et reprise des emballages en mélange) et le traitement des objets encombrants ;
- la société HAGANIS, pour le traitement (incinération des déchets ménagers et conditionnement du verre)
- ONYX Est, pour le conditionnement et la reprise des papiers issus de l'apport volontaire,

15121 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2016, contre 15143 tonnes en 2015.

3526 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2016, soit un tonnage identique à 2015.

640 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2016, contre 622 tonnes en 2015.

- Déchèteries communautaires

Les marchés de gestion des déchèteries ont été renouvelés au 1^{er}/11/2015 pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois.

Les quatre déchèteries communautaires sont gérées par la société NICOLLIN.

Les différents flux de déchets issus des déchèteries sont traités par les entreprises suivantes :

tout venant	BARISIEN
déchets verts	SEDE
gravats	TTM Environnement
ferraille	Derichebourg
cartons	BARISIEN
bois	BARISIEN
pneus	Convention avec l'éco-organisme Aliapur
DMS	CEDILOR
huiles végétales	Methagri

11 874 tonnes de déchets reçus en 2016, contre 11 577 en 2015.

Mise en conformité des déchèteries

Afin d'améliorer la sécurité et l'utilisation des usagers, la CCPOM a décidé de procéder à la rénovation de plusieurs déchèteries de son territoire.

Elle a équipé de garde-corps et de signalétiques les déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes.

En mars 2016, les 4 déchèteries de la CCPOM ont été équipées de panneaux d'entrée.

Dans le cadre de la convention passée avec l'éco-organisme EcoDDS, le nombre de flux de déchets dangereux à stocker a augmenté et doit être doublé pour les déchets hors périmètre. Cela accroît donc l'espace de stockage nécessaire sur les déchèteries.

Pour répondre à ce besoin de stockage, les 4 déchèteries, qui disposaient déjà d'un local DMS de 15 m², ont été équipées d'étagères supplémentaires en acier galvanisé. Les déchèteries d'Amnéville et de Moyeuve-Grande, déchèteries, gérant le plus grand volume de déchets dangereux ont été équipées d'armoires supplémentaire pour permettre un stockage séparé des déchets dangereux des déchets hors périmètre EcoDDS.

Location d'équipement de la déchèterie d'Amnéville

Dans le cadre de la mise en place de la filière pour le recyclage des pneus usagés, la CCPOM passe par l'intermédiaire de la filière ALIAPUR pour la reprise gratuite des pneus usagés et a passé un contrat avec l'entreprise GILLE HENRY pour la location des contenants de collecte de pneus pour chaque collecte.

Un conteneur de 8m³ a été mis en place dans les quatre déchèteries communautaires. Ce contenant ne suffisait plus pour stocker l'ensemble des pneus usagés à la déchèterie d'Amnéville. Afin d'éviter tout débordement, l'entreprise GILLE HENRY loue une benne de 40m³ au bénéfice de cette dernière.

Signature d'une convention pour la collecte et le traitement des huiles moteur

Les huiles moteurs étaient collectées et traitées gratuitement dans les quatre déchèteries communautaires. Suite à un changement de réglementation intervenu en avril 2016, la CCPOM était dans l'obligation de procéder à une analyse de ces huiles par un laboratoire spécifiquement assermenté de manière à pouvoir continuer à bénéficier de cette gratuité.

La mauvaise qualité des huiles moteur collectées a conduit à la nécessité de passer une convention avec une entreprise spécifique. En juin 2016, la CCPOM a, donc, signé une convention avec la société CHIMEREC pour un montant de 130 € par intervention et par conteneur.

La collecte des textiles

37 points de collecte sont présents sur le territoire, qui ont permis de collecter 83 416 kg de textile (58 662 kg CCPOM + 22 771 kg association ARGUS + 1 983 kg association Œuvres sociales)

La collecte et la valorisation de ces textiles est assurée par l'association Tri d'Union, membre du réseau Le Relais.

Une convention a été signée, au 1^{er} décembre 2016, avec l'association « Mieux Vivre dans sa ville » (AMVV) pour la mise à disposition par la CCPOM de conteneurs pour la collecte de dons de vêtements, chaussures et accessoires, sur le territoire de la CCPOM. Cette activité (collecte du textile – friperie) s'inscrit dans la philosophie du projet de territoire de la CCPOM à savoir :

- La requalification des friches sidérurgiques des Portes de l'Orne,
- La modernisation de la collecte des déchets ménager (éviter de produire des déchets, par la prévention et le réemploi),
- La mise en œuvre d'une politique de développement durable

Cet accord de partenariat est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Programme Local de Prévention des Déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets engagé en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) en 2011 se poursuit par la mise en œuvre du plan d'actions.

⇒ **Les actions développées en 2016**

Le compostage

En 2016, ce sont 7 composteurs en plastique et 29 composteurs en bois qui ont été vendus. Le périscolaire de Pierrevillers et le CCAS de Rombas pour le jardin du Fond Saint Martin se sont également équipés d'un composteur en bois pour composter les déchets de repas.

Les guides composteurs

Le réseau des guides composteurs compte 8 personnes. Ces bénévoles, formés aux techniques de compostage, mènent des actions de sensibilisation et d'information pour apporter des conseils à l'ensemble des habitants sur la pratique du compostage au quotidien.

En 2016, ils ont tenu un stand d'information lors la fête du vin à Marange-Silvange.

Couches lavables

Le Bureau Communautaire a décidé de mettre en œuvre un dispositif de promotion des couches lavables en vue de la réduction des déchets ménagers. Ce dispositif permet d'attribuer une subvention correspondant à 30 % du coût d'achat TTC des couches et accessoires dans la limite de 100€.

En 2016, un particulier a bénéficié de l'attribution de cette subvention pour un montant de 72,22 €.

Stop Pub

280 autocollants Stop Pub supplémentaires ont été distribués en 2016

Réemploi des encombrants

Le nouveau marché de traitement des déchets, qui a pris effet au 01/11/2016, comprend un lot pour le traitement des encombrants, offrant la possibilité d'orienter les encombrants vers le démantèlement, le recyclage et le réemploi.

Candidature à un appel à projet ECO FOLIO

L'éco organisme ECO FOLIO de la filière du recyclage des papiers, contribue financièrement à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets de papier. En 2016, ECO FOLIO a lancé un appel à projet pour financer des actions concrètes sur la collecte et le tri des papiers ménagers et assimilés.

La CCPOM a candidaté à ce projet en présentant un projet et un plan de financement qui avait pour objectif d'augmenter les performances de recyclage des papiers et réduire les coûts de gestion des papiers.

Modification des modes de collecte du verre.

Dans un contexte d'optimisation du service, de gestion des déchets et de maîtrise des coûts, des mesures d'adaptation sont nécessaires. Une évolution des modes de collecte du verre en porte à porte vers une collecte en point d'apport volontaire est envisagée.

Le Bureau communautaire a décidé d'arrêter la collecte du verre en porte à porte et a décidé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la CCPOM dans la conduite du projet de modification des modes de collecte du verre. Une consultation sera lancée début 2017.

Implantation de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la CCPOM a confirmé sa volonté d'implanter des conteneurs enterrés sur son territoire pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre. Au total 106 conteneurs enterrés seront implantés sur les grands collectifs. Cette opération est menée en partenariat avec les bailleurs sociaux du territoire qui participent financièrement au projet.

Munis d'une cuve de 5m³ enterrée et d'une borne de surface par laquelle on vient déposer ses déchets, ces bornes de pallier au problème de stockage des déchets dans l'habitat collectif dense, ne disposant pas d'espace suffisant.

Au-delà de favoriser le geste de tri, cela permet de lutter contre la saleté, l'incendie des conteneurs aériens et intégrer la gestion des déchets à l'environnement urbain, pour un meilleur cadre de vie des habitants ; les bailleurs, de leur côté, optimisent le travail de leurs agents qui n'ont plus à sortir les bacs.

Les conteneurs enterrés représentent également une réelle amélioration des conditions de travail pour le personnel de collecte : la collecte étant mécanisée, les agents n'ont plus de lourds sacs à porter ou de bacs à manœuvrer, réduisant ainsi les risques de troubles musculo-squelettiques.

A la suite d'un appel d'offre, les entreprises suivantes se sont vu attribuer le marché en 2016 :

- Muller TP : lot n°1 Terrassement
- Conteneur : lot n°2 fourniture et pose

La première phase de travaux a démarré fin 2016. 10 sites ont été équipés de conteneurs pour les ordures ménagères, les emballages-papiers et le verre, ce qui représente 33 conteneurs enterrés, à Marange-Silvange, Rombas, Amnéville et Sainte-Marie-aux-Chênes

La deuxième phase de travaux est prévue en 2017.

Développement économique...

Les parcs d'activités

Trois parcs d'activités économiques sont développés par la Communauté de Communes:



◆ le **parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »** situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38,50 ha.
37,08 ha ont déjà été commercialisés. 1,42ha reste à commercialiser.

◆ le **parc d'activités communautaire « Deux Rivières »** situé sur le territoire de MOYEUVRE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 8,92 ha.
4,17 ha ont déjà été commercialisées.
0,35 ha reste à commercialiser.



◆ le **parc d'activités communautaire « Champelle »** situé sur le territoire de SAINTE MARIE AUX CHÊNES d'une superficie de 41,28 ha.
9,59 ha ont déjà été commercialisés.
31,69 ha reste à commercialiser.

Location de locaux d'activités

La communauté de communes dispose de 2 bâtiments d'activités:

Hôtel d'entreprises - PAC « CHAMPELLE »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2016)

Cellule n°2 : REHA Assainissement (Construction de réseaux pour fluides-assainissement)

Cellule n°3 : EURL PMP (Micro - mécanique industrielle)

Cellule n°4 : SCI DU CHATEAU (Pôle de développement)

(3 cellules sont disponibles)

Bâtiment d'accueil d'entreprises - PAC « Belle Fontaine »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2016)

Cellule n°2 : MAG ELEC LOR (réparation d'équipements électriques) (propriétaire)

Cellule n°3 : Régie d'électricité de Clouange

Cellule n°4 et 5 : WESTFALLEN (Gaz Industriels)

Cellule n°6 : MULLER Assainissement Lorraine (propriétaire)

(1 cellule est disponible)

Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PAC « Belle Fontaine »	253 emplois	265 emplois	282 emplois	306 emplois	316 emplois	347 emplois	394 emplois
PAC « Les Deux Rivières »	37 emplois	39 emplois	24,5 emplois	24 emplois	22,5 emplois	38 emplois	28.5 emplois
PAC « Champelle »	184 emplois	162 emplois	145 emplois	185 emplois	226 emplois	225 emplois	243 emplois
TOTAUX	474 emplois	466 emplois	451,5 emplois	515 emplois	564,5 em-	609,5 emplois	665.5 em- p- lois

Nouvelles implantations

- L'entreprise MULLER TP s'est installée en janvier 2016 sur le PAC Belle Fontaine (bâtiment réalisé en 2015 et destiné à accueillir le siège de l'entreprise MULLER TP – NGE installé jusqu'à présent à Amnéville dans l'objectif de maintenir les emplois de la société sur le territoire de la CCPOM).



- L'association « Ligue Régionale de Tir de Lorraine » s'est installée en février de 2016 sur le PAC Belle Fontaine (bâtiment réalisé en 2015).

Partenariats

Adhésion à « ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion (3 000 €) à ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques).

Bassin d'éducation et de formation (BEF) d'Hayange-Thionville-Rombas : convention avec la Collège René CASSIN de Guénange

La CCPOM a renouvelé son soutien à hauteur de 500 € au Collège René CASSIN de Guénange à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention qui concernait l'édition 2016 du Salon de la découverte professionnelle.

Adhésion à la plateforme d'initiative locale « Initiative Bassin Briey Orne - IBBO »

La CCPOM a renouvelé son adhésion à hauteur de 100 € la plateforme d'initiative locale « Initiative Bassin Briey Orne – IBBO » autrefois appelée Plateforme d'Initiative Locale (PFIL). Elle a pour objet la mise en œuvre de la création, reprise ou développement d'Entreprises et/ou d'activités sur le territoire de la CCPOM.

Salon à l'envers de Lorraine – édition 2016 - attribution d'une subvention avec l'association « Entreprendre en Lorraine Nord »

La CCPOM a apporté son soutien à hauteur de 1 000 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord », organisatrice du Salon à l'envers, édition 2016, qui s'est déroulé le 13 octobre 2016 à THIONVILLE.

Développement économique...

Mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation des commerces des centres villes du territoire de la CCPOM

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, la Communauté de Communes a souhaité s'engager dans la mise en place d'une opération de redynamisation des commerces des centres villes afin de dynamiser l'activité économique et commerciale du territoire.

Avec la mise en place de fonds de concours, les commerçants-artisans du territoire de la CCPOM pourront bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce.

Lors de sa séance du 08 février 2016, le bureau communautaire a décidé de modifier le périmètre d'éligibilité au dispositif d'aide à la rénovation des vitrines commerciales des 13 centres villes du territoire communautaire en prenant en compte de nouveaux secteurs de la commune de Marange-Silvange et la commune de Moyeuve-Grande.

PARCS d'activités communautaires – Réfection des voiries

La CCPOM a décidé de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché de travaux pour la réfection des couches de roulement sur les voiries des parcs d'activités communautaires « Bellefontaine », « Deux Rivières » et « Champelle ».

Lors de sa réunion du 12 septembre 2016 le bureau communautaire a décidé d'attribuer les marchés de travaux comme indiqué ci-après :

→ Réfection voirie PAC Belle Fontaine et Deux Rivières confiée à EUROVIA, 2 rue de Metz à Florange pour un montant total de 144 621,20 € TTC (LOT1+LOT2)

→ Réfection voirie PAC Champelle confiée à JEAN LEFEBVRE LORRAINE, Voie Romaine à Woippy pour un montant de 156 845,45 € TTC.

Les travaux PAC Belle Fontaine et Deux Rivières ont été réceptionnés (sans réserve) le 04 novembre 2016.

Les travaux PAC Champelle ont été réceptionnés (sans réserve) le 30 novembre 2016.

...et Tourisme

Elaboration d'un schéma directeur stratégique et prospectif du centre thermal et touristique d'Amnéville

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a contribué à l'élaboration d'un schéma directeur stratégique et prospectif du Centre Thermal et de Loisirs d'Amnéville en partenariat avec la Région Grand Est, le Département, la Ville d'Amnéville, et la Caisse des Dépôts.

Elle a ainsi participé à plusieurs réunions des comités technique et de pilotage.

Ce schéma a pour objectifs:

- de faire évoluer le modèle économique du site
- de repenser le positionnement du site et les offres proposées afin de s'adapter aux évolutions de la demande
- d'adapter le concept d'aménagement du site notamment en le restructurant en missions spécifiques, en améliorant la qualité des espaces

ETUDE DE REDEPLOIEMENT DU GOLF D'AMNEVILLE

La frange sud du golf d'Amnéville est impactée par le nouveau tracé de la VR52. Une étude, financée par l'Etat, la CCPOM, et les Villes d'Amnéville et de Rombas doit déterminer les modalités de redéploiement de cet équipement important pour l'attractivité du territoire communautaire.



Etude de Faisabilité technique et financière pour la restructuration du parcours de golf d'Amnéville

Au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015 – 2020, la DREAL a engagé la réalisation de la section de la VR52 reliant l'autoroute A4 à Vitry-sur-Orne, dont une partie du tracé impacte le golf d'Amnéville. Une restructuration du golf est donc nécessaire avec pour objectif de maintenir cet équipement dans la catégorie des parcours 18 trous. Un bureau d'étude spécialisé a été sélectionné fin 2015 pour examiner les emprises foncières potentielles disponibles en périphérie du golf actuel en vue d'une restructuration.

En 2016, les études, diagnostics et les propositions d'aménagement ont démarré et seront menés à termes courant 2017. La première phase de réalisation de la VR 52, s'achevant en 2021, aura un impact limité sur le golf actuel. Seuls quelques aménagements seront à prévoir aux abords du lieu le plus proche de la VR 52 avec un engagement financier relativement réduit.

La phase suivante aura un impact plus conséquent avec le réaménagement total du golf afin de conserver l'ensemble des 18 trous. Ce projet réalisable à moyens termes, nécessitera, au préalable, une mise à jour de l'ensemble des autorisations réglementaires pour ce type d'aménagement. Ces procédures pourront être engagées entre 2017-2018 afin d'aboutir à la mise en œuvre de nouvelles installations avant l'achèvement de la dernière phase de travaux de la VR52.

Logement, et cadre de vie

Programme Local de l'Habitat 2012-2017

Le 15 octobre 2012, le Bureau Communautaire de la CCPOM a approuvé son 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2012-2018).

Il permet à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire autour de quatre orientations stratégiques :

- développer la production de logements de manière maîtrisée sur les territoires attractifs ;
- requalifier le parc existant, notamment dans les secteurs en déclin démographique ;
- prendre en compte les besoins en logements des populations spécifiques ;
- assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des actions.

A mi-parcours de la durée d'application du PLH en vigueur, la CCPOM a réalisé un bilan triennal dans le cadre d'une obligation légale d'évaluation. Ce bilan a été validé par le Bureau Communautaire le 14 novembre 2016. Il a été présenté lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 8 décembre 2016 et a connu un bilan positif.

La mise en œuvre du plan d'actions du PLH s'est poursuivie en 2016 par les actions suivantes:

A. Dispositif d'aide à la 1^{ère} emménagement dans un logement pour les jeunes:

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ◆ Moins de 25 ans avec ou sans enfants.
- ◆ Locataire pour la première fois
- ◆ Etre locataire ou colocataire, depuis moins de 3 mois sur le parc privé ou public du territoire de la CCPOM
- ◆ Justifier de revenus propres (ne pas être boursier ni à la charge des parents).
- ◆ Montant de loyer résiduel n'excédant pas 30% du revenu.
- ◆ Plafond de ressources basé sur le SMIC net + 20%
- ◆ Logement non-meublé
- ◆ Justifier des dépenses éligibles dans la limite de l'aide fixée.

Sur le territoire de la CCPOM, l'offre dédiée à l'hébergement des jeunes est plutôt satisfaisante, on observe cependant que les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés d'accès au logement compte tenu des niveaux de loyers souvent trop élevés au regard des ressources dont ils disposent.

Suite à la réalisation d'une étude, en partenariat avec l'AGURAM, sur « le logement autonome des jeunes », le Bureau Communautaire a décidé, après avis favorable de la commission, lors de sa réunion en date du 26 novembre 2016, d'accompagner les jeunes du territoire âgés de moins de 25 ans par la mise en place d'un dispositif d'aide qui apportera un soutien à la fois logistique et financier et qui de facilitera ainsi leur accès à un premier logement autonome en contribuant aux frais consécutifs à leur emménagement par l'attribution d'une aide forfaitaire de 200 €, majorée de 100€ par enfant à charge.

B. Réalisation d'une étude pré-opérationnelle de la vacance :

Le diagnostic établi à l'occasion de l'élaboration du PLH fait état d'une hausse significative du nombre de logements vacants sur l'ensemble du territoire intercommunal et plus particulièrement sur la Vallée de l'Orne. Pour résorber ce phénomène, la CCPOM entend faire de la lutte contre la vacance l'une de ses priorités avec pour objectif de procéder à une remise sur le marché de 25 logements vacants par an soit environ 10% de logements vacants existants.

La Communauté de Communes a décidé de confier la réalisation d'une étude sur le parc de logements vacants au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM). L'étude a démarré en novembre 2015 et s'est terminée en septembre 2016.

Les principales phases de cette étude ont été les suivantes :

- Recenser et localiser les logements vacants sur le territoire de la CCPOM ;
- Analyser un échantillon significatif de logements vacants ;
- Proposer des scénarios d'interventions spécifiques et des solutions de remise sur le marché de ces logements.

Ces 10 mois ont été ponctués par 3 comités de pilotage :

- un 1^{er} en décembre 2015 afin de lancer l'étude,
- un 2nd en avril 2016 afin de présenter la synthèse des enquêtes postales réalisées auprès des propriétaires de logements vacants et la synthèse des rencontres avec les communes-membres de la CCPOM afin de déterminer un échantillon significatif de logements vacants,
- un 3^{ème} a eu lieu en septembre 2016 afin de présenter la synthèse de l'enquête de terrain, les éléments cartographiques et les propositions pour répondre à la problématique des logements vacants.

Le Bureau communautaire a, lors de sa réunion du 12 décembre 2016 décidé de retenir les propositions de la commission « HABITAT ET CADRE DE VIE » en vue de résorber la vacance des logements sur le territoire de la CCPOM, à savoir:

- la réalisation d'une étude pré-opérationnelle OPAH pour affiner les besoins du territoire (**axe 1 – réalisation d'études opérationnelles pour la mise en place d'actions**),
- la mise en place d'une VOC (Veille et Observation des Copropriétés) au cours du 2^{ème} semestre 2017 (**axe 2 - mise en place de dispositifs préventifs et dissuasifs**),
- l'organisation, dans le courant de l'année 2017, d'une réunion d'information autour d'un petit-déjeuner pour présenter aux bailleurs privés les nouveaux dispositifs facilitant la location de leur bien et les réglementations en vigueur, avec la participation de partenaires spécialisés dans ce domaine (**axe 3 - outils d'information et de communication auprès des bailleurs**).

C. Dispositif d'aide au surcoût foncier

L'augmentation constante du coût du foncier est souvent à l'origine des difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux pour équilibrer des opérations de logements sociaux sur le territoire. La Communauté de Communes a donc décidé de soutenir le développement de cette offre en participant au surcoût foncier des opérations de logements sociaux (PLAI, PLUS et PLS), pour ce qui relève des programmes neufs, des opérations en acquisition-amélioration et en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Cette aide communautaire peut être complétée par une intervention communale. Elle est accordée aux constructeurs et bailleurs de logements sociaux et intermédiaires, privés et publics, dans le cadre d'opérations éligibles aux aides de l'Etat, ainsi qu'aux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, comportant au moins 15% de PLUS ou PLAI.

Cette aide ne peut être sollicitée que lors d'une transaction foncière évaluée par les services des Domaines et sera limitée au montant de cette transaction.

L'aide intervient sur le prix et les frais d'acquisition du terrain ou de l'immeuble ainsi que sur les autres coûts éventuels (sondages, aménagement du terrain, fondations, surcoûts liés aux contraintes du site...).

Il y a surcoût foncier lorsque l'on constate sur l'opération en question un dépassement de la valeur foncière de référence (valeur définie réglementairement). Le surcoût foncier correspond à la différence entre cette valeur de référence et le coût constaté sur l'opération. Dès lors, la CCPOM peut participer au financement de ce surcoût dans la limite de 40% du surcoût foncier, à hauteur maximum de 2 500 € par logement et dans la limite de l'estimation des domaines.

Les constructeurs ou bailleurs sociaux, qui réalisent des opérations de type PLAI sur le territoire ou des logements sociaux publics ou privés dans les communes en déficit SRU bénéficient respectivement, pour ces deux types d'intervention, d'une bonification du montant de la subvention à hauteur de 20%.

Le règlement d'aide au surcoût foncier en vigueur sur le territoire de la CCPOM depuis 2007 a été modifié par le Bureau Communautaire le 11 mai 2015 afin de favoriser la production de petits et très petits logements. Les constructeurs ou bailleurs qui réalisent au moins 20% de logements de types T1/T2 par opération bénéficient ainsi d'une bonification afin de valoriser le développement de logements de petite surface sur le territoire communautaire. Le montant de la subvention est, dans ce cas, majoré de 20%.

En 2016 les services communautaires ont enregistré 3 demandes concernant une production totale de 26 logements PLAI, de 61 logements PLUS, de 23 T2 qui correspond à l'octroi d'une subvention totale de 247 146 €.

D. Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

Le programme d'actions du P.L.H prévoit, dans son axe 1, de développer la production de logements de manière maîtrisée sur les territoires attractifs et, dans son axe 3, de prendre en compte les besoins en logements spécifiques, notamment, en favorisant une offre diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes en termes de localisation, de prix/loyers.

Le Bureau Communautaire a, lors de sa réunion du 12 mai 2014, pris la décision d'accorder la garantie de la CCPOM pour les emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. dans les conditions définies dans un règlement rédigé à cet effet.

Ce dispositif est cumulable avec les autres aides de la CCPOM (aide au surcoût foncier,...).

Afin de partager le risque lié à la garantie, la Communauté de Communes intervient à parité avec la commune sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée, dans la limite de 25 % du montant de l'emprunt, en complément de l'intervention du département (50%).

En 2016 les services communautaires ont enregistré 1 demande qui correspond à l'octroi de la garantie de la Communauté de Communes à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 889 058,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

Opération ravalement de façades

Un nouveau règlement d'intervention a été adopté par le bureau communautaire lors de sa séance 12 janvier 2015.

La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2016:

- ⇒ 71 demandes d'informations
- ⇒ 15 dossiers complets et satisfaisant pour obtenir un accord de financement (avis favorable de la Commission avant travaux).
- ⇒ après travaux, 14 demandes ont bénéficié d'une subvention

Au total 13 534,50 € d'aides versées par la CCPOM pour un montant total de 191 642,76 € HT de travaux réalisés.

La mission suivi-animation est assurée par le CALM.

Campagne isolation thermique

Mise en place depuis 2012, la campagne d'isolation thermique vise à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

En 2016:

- ⇒ 75 demandes enregistrées $\left\{ \begin{array}{l} 24 \text{ isolations des combles perdus} \\ 51 \text{ isolations des murs par l'extérieur} \end{array} \right.$

Après constitution des dossiers et réalisation des travaux:

- ⇒ 33 dossiers ont bénéficiés d'une subvention :

30.612,00 € $\left\{ \begin{array}{l} 11 \text{ isolations des combles perdus} \rightarrow 4\,936,00 \text{ €} \\ 22 \text{ isolations des murs par l'extérieur} \rightarrow 25\,676,00 \text{ €} \end{array} \right.$

Au total 30.612,00 € d'aides versées par la CCPOM pour un montant total de 349.837,69 € de travaux réalisés.

La mission suivi animation est assurée par le CALM.

Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat

Dans la continuité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée depuis 2008, un Programme d'intérêt Général a été mis en place fin 2011 en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région Lorraine et a été prolongé par 2 avenants successifs, jusqu'au 30 novembre 2016.

Conformément à l'action 6 du second Programme Local de l'Habitat « Agir sur le parc inadapté », la CCPOM s'est donc engagée, depuis décembre 2011, à travers la mise en place de ce PIG à répondre aux problématiques de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- L'adaptation des logements au handicap
- La lutte contre la précarité énergétique.

Ce programme intègre le dispositif national « Habiter Mieux » permettant de mobiliser les crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

En 2016, les services communautaires ont enregistré 88 nouvelles demandes (86 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs), dont 60 bénéficiant du Fonds d'Aide Rénovation Thermique.

Année	Dossiers		FART		TOTAL		ANAH		CCPOM		REGION	
	CCPOM	RL	CCPOM	RL	PIG	FART	PIG	FART	PIG	FART	PIG	FART
2012	21	21	8	8	61 034,83 €	20 800,00 €	45 898,91 €	16 800,00 €	7 567,96 €	2 000,00 €	7 567,96 €	2 000,00 €
2013	38	38	18	18	166 408,00 €	46 800,00 €	129 829,00 €	37 800,00 €	18 289,50 €	4 500,00 €	18 289,50 €	4 500,00 €
2014	54	54	34	34	541 187,23 €	126 870,00 €	474 382,00 €	109 870,00 €	33 402,62 €	8 500,00 €	33 402,62 €	8 500,00 €
2015	70	70	52	52	507 224,92 €	198 435,00 €	426 973,00 €	172 435,00 €	40 125,96 €	13 000,00 €	40 125,96 €	13 000,00 €
2016	88	87	60	57	660 418,08 €	187 532,00 €	598 254,00 €	156 532,00 €	31 357,01 €	16 250,00 €	30 807,07 €	14 750,00 €

La Région GRAND EST accompagne ce PIG à parité avec la CCPOM (dans la limite de l'enveloppe attribuée) en faveur :

- Des propriétaires très modestes
- Des propriétaires modestes pour qui les travaux auront permis d'atteindre un gain énergétique supérieur à 40 %

En ce qui concerne les travaux destinés à permettre l'autonomie à la personne, la Région GRAND EST soutient ceux qui ont été réalisés par les propriétaires très modestes, à parité avec la CCPOM.

Le CALM assure la mission de suivi-animation de l'opération.

Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement

Lors de sa réunion du 8 août 2016, le Bureau Communautaire a décidé de son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2016.

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Départemental de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1^{er} loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compteur, ...).

En 2015, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 317 384,49 € (344 705,22 € en 2014 soit une diminution de 7.92%) pour un total de 1 648 interventions (1765 en 2014 soit une diminution de 6.62%) au titre de ce dispositif.

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à hauteur de 0.30 € par habitant au titre de l'année 2016. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.

Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) est arrivé à son terme le 30 novembre 2016, le Bureau Communautaire a été appelé à se prononcer sur l'engagement d'une réflexion sur une intervention nouvelle dans le domaine de la rénovation de l'habitat. Une étude pré-opérationnelle a ainsi été lancée pour préciser les contours et les champs d'intervention de la CCPOM dans le domaine de l'amélioration du parc ancien dégradé.

Les conclusions de cette étude et les orientations du futur programme d'intervention ne pouvant être finalisés avant la fin du Programme d'Intérêt Général, soit le 30 novembre 2016, la Communauté de Communes a souhaité s'inscrire dans un dispositif transitoire pendant la période comprise entre la fin du PIG (le 1^{er} décembre 2016) et la mise en place du nouveau dispositif (courant du 2^{ème} semestre 2017), afin de maintenir la forte dynamique constatée dans le cadre du Programme d'Intérêt Général en vigueur.

Au regard de la situation toujours plus fragile des ménages du territoire, et du succès du PIG, la CCPOM se propose de poursuivre ces actions par la signature du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec l'ANAH pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017. Lors de sa séance du 14 novembre 2016, le Bureau communautaire a donc validé la mise en œuvre de ce protocole en partenariat avec l'ANAH.

Dans le cadre de ce protocole qui concerne l'ensemble du territoire communautaire, la Communauté de Communes peut abonder les aides octroyées par l'ANAH, par :

- ◇ une aide complémentaire de 500 euros par ménage bénéficiant du programme (500 € pour les propriétaires occupants et 500 € par logement pour les propriétaires bailleurs).
- ◇ un financement des travaux réalisés par des propriétaires bailleurs dont les logements ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'ANAH,
- ◇ un financement complémentaire de 5 % des travaux subventionnés par l'ANAH réalisés par les propriétaires occupants modestes,
- ◇ un financement complémentaire de 10 % de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle des travaux subventionnés par l'ANAH réalisés par les propriétaires occupants modestes âgés de plus de 60ans.

La mission suivi animation est assurée par le CALM et conclue pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017.

Réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire communautaire

Dans l'objectif de poursuivre l'action engagée en faveur de l'amélioration du parc ancien dégradé, la Communauté de Communes a engagé la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à l'échelle communautaire afin de disposer d'éléments d'analyse et de cadrage en vue de la mise en œuvre d'une Opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

Lors de sa séance en date du 14 novembre 2016, le Bureau Communautaire a décidé de retenir le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) pour la réalisation de cette dernière et a décidé de constituer un comité de pilotage pour son suivi.

Cette étude devra nécessairement s'inscrire en étroite complémentarité avec les dispositifs déjà menés, notamment le Programme d'Intérêt Général et prendre en compte les récentes conclusions de l'étude réalisée sur la vacance. Elle intégrera, en outre, un volet spécifique « copropriétés fragiles » sur lequel l'EPCI souhaite mettre l'accent.

L'étude permettra ainsi :

- ◇ de caractériser le territoire dans ses problématiques liées au domaine de l'habitat,
- ◇ de définir précisément les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'OPAH,
- ◇ de fixer les moyens à mettre en œuvre et les engagements de chacun des partenaires,
- ◇ d'identifier les besoins en matière de suivi et d'animation pour atteindre ces objectifs,
- ◇ de prévoir la rédaction d'un projet de convention OPAH.

Partenariats

Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle – ADIL 57

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2^{ème} mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

En 2016, les permanences ont permis d'accueillir et d'orienter 15 ménages résidents sur le territoire de la CCPOM (contre 24 en 2015).

Au total, en 2016, ce sont 150 ménages de la CCPOM qui ont bénéficié des services de l'ADIL (appels téléphoniques, permanences à la CCPOM, permanences à Metz, mails, courriers,...).

Les thèmes les plus fréquemment rencontrés portent sur les rapports locatifs (72%), la copropriété (8%) et l'accession (7%). Mais l'ADIL est aussi en mesure, grâce à un logiciel perfectionné, de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

En 2016, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 340 €.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanences, les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

Deux permanences mensuelles ont lieu à la CCPOM (au sein du siège – 34 Grand'rue - ROMBAS) et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau

B/ à Marange-Silvange pour les communes des coteaux

C/ à Moyeuvre-Grande pour les communes de la vallée de l'Orne

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est réalisé lors de la réunion du comité de pilotage qui a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire et qui se réunit deux fois par an.

Le CLLAJ a assuré pour l'année 2016, 20 permanences au sein du siège de la CCPOM et 1 permanence délocalisée sur le territoire de la CCPOM.

Les personnes orientées :

34 ménages ont été orientés,

8 ménages ayant eu une proposition de rendez-vous afin de réaliser un premier entretien ne se sont pas présentés.

Nous remarquons un maintien des orientations (en 2015 : 37, en 2014 : 36 - en 2013 : 32)

Les personnes accueillies :

En 2016, les permanences du CLLAJ ont permis :

- d'accueillir et d'informer 25 nouvelles personnes,
- d'accompagner 22 ménages dans leur projet, soit 30 personnes (en 2015 : 16)

Au cours de l'année, les permanences supplémentaires ont permis d'accompagner 1 ménage.

• AGURAM

Lors de sa réunion du 13 avril 2015, le bureau communautaire a décidé de reconduire le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) et d'adopter le programme partenarial 2015/2016.

Dans le cadre de ce partenariat l'AGURAM a apporté, en 2016, son assistance technique aux services communautaires, pour :

- l'élaboration d'un bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat;
- L'élaboration du dossier de demande de dérogation au dispositif Pinel
- Le recensement d'expériences, la décision du cahier des charges et le suivi de l'étude sur les copropriétés dégradées;
- L'assistance technique Logement

Développement durable

Dispositif d'aide aux équipements de développement durable

Subvention pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aériens et enterrés

Le bureau communautaire a, lors de sa réunion du 14 novembre 2011, décidé de mettre en place un dispositif de soutien aux économies de ressources et de l'énergie par le versement d'une aide financière au bénéfice des particuliers.

Pour les récupérateurs d'eau de pluie aériens, la subvention s'élève à 50% du prix d'achat TTC (accessoires, livraison et pose compris) avec un coût d'achat compris entre 100 et 250 € TTC.

Pour les récupérateurs d'eau de pluie enterrés, la subvention est attribuée forfaitairement en fonction du volume de la cuve :

Pour une cuve de 2000L : 500 €

Pour une cuve comprise entre 2000 L et 5000 L : 550 €

Pour une cuve de plus de 5000L : 600 €

En 2016, 5 subventions ont été accordées pour un montant total de 401, 51 €.

Partenariat

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin



En 2011, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC) a été créée pour soutenir techniquement les particuliers dans leurs démarches de rénovation thermique. L'association à but non lucratif a pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

La CCPOM en est membre fondateur depuis sa création.

En 2016, la participation de la CCPOM s'est élevée à 19 870€ (8 578 € pour la cotisation de base et 11 292 € dans le cadre de la mission de Conseiller en Energie Partagé confiée à l'ALEC)

L'Espace INFO-ENERGIE Animations en 2016 sur le territoire de la CCPOM

Actions CCPOM	Permanences	2 permanences à la CCPOM chaque mois
	Permanences	Des permanences téléphoniques
	Ateliers	Ateliers pratiques de sensibilisation dans les écoles
	Outils	Création d'outils pédagogique
	Balade	Balade thermographique à Amnéville et Moyeuvre-Petite
	Communication	Campagne de communication pour les actions menées
Actions collectives	Assistance technique	Assistance technique au montage de projets au sein de comité de pilotage/ groupe de travail
	Action	Tenues d'un stand dans les foires, salons, conférences

Le Conseil en Énergie Partagé CEP

L'ALEC du Pays Messin a créé en octobre 2012 un poste de Conseiller en Énergie Partagé (CEP). L'objectif de cette mission est de mutualiser la compétence d'un « homme énergie » entre les communes de moins de 10 000 habitants qui s'engagent dans la démarche.

Deux types de missions sont proposés :

- Une mission de base gratuite pour les communes
 - Réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine
 - Mise en place d'un suivi énergétique annuel
 - Animation du territoire et mise en réseau des acteurs
- Des missions personnalisées (Éclairage public, caméra thermique, accompagnement projets urbain, ...)

Aujourd'hui, trois collectivités territoriales (la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et du Val de Moselle), adhérentes de l'ALEC du Pays Messin, permettent à leurs communes de bénéficier gratuitement d'un diagnostic énergétique de leur patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules). Cette étude doit mettre en avant les gisements d'économies d'énergie et déboucher à l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel. Ces signatures portent à 28 le nombre de communes engagées aux côtés de l'ALEC du Pays Messin.

8 communes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ont adhéré au dispositif CEP depuis sa mise en place.

Le bilan des 3 premières années d'activités CEP s'est avéré positif entre 2012-2015. De nouvelles perspectives sont à prévoir à l'horizon 2016-2018 en termes de communication, de mobilisation de nouvelles communes et accompagnement des communes adhérentes pour le passage à l'action.

La plateforme de rénovation énergétique

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin a sollicité la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle afin d'obtenir son soutien pour le projet de création d'une plateforme locale de rénovation énergétique sur le territoire du SCOTAM.

La vocation de cette plateforme est de créer un guichet unique d'information permettant de renseigner les demandeurs d'un point de vue technique et financier et de les accompagner tout au long du processus de rénovation de leur bâtiment. L'objectif premier de la plateforme est d'inciter à la rénovation des copropriétés, logements et maisons individuelles vers un niveau de performance BBC.

La CCPOM a choisi d'adhérer à la création de la plateforme de rénovation énergétique. Cette plateforme, a été inaugurée en mai 2016.

Petite enfance

Cinq structures multi-accueil petite enfance accueillent à ce jour des enfants âgés de 2 mois ½ à 6 ans avec une capacité totale de 175 places.

Le 1^{er} site à avoir ouvert ses portes est le multiaccueil d'Amnéville « La Forêt Enchantée » en février 2012. Le dernier, situé sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, « Les Ecureuils » accueille des enfants depuis septembre 2014.

Fonctionnement des structures

Ces équipements communautaires, hormis le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) fonctionnent dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

La fédération « Léo Lagrange » avait en charge le fonctionnement et l'exploitation de ce service jusqu'au 31 mars 2016.

C'est la société « People & Baby » qui a été choisie parmi 5 candidats et dont l'offre a été retenue comme la mieux disante par le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 4 février 2016, à savoir montant de la participation financière de la CCPOM sur la durée du contrat de DSP : 5 787 052.11 €.

PRESENTATION DU NOUVEAU DELEGATAIRE « PEOPLE & BABY »

People & Baby est une société française spécialisée dans la gestion et la création des crèches d'entreprises et de collectivités (conventionnées par la CAF). Avec 12 années d'expériences dans la gestion de structure dédiée à la petite enfance, People & Baby compte près de 200 établissements et fédère également 700 partenaires en France avec le réseau « Crèche pour Tous ». De plus People & Baby gère déjà 12 crèches de collectivité en DSP.

RAPPEL DES STRUCTURES

Les cinq multiaccueils suivants permettent un maillage cohérent du territoire :

« La Forêt Enchantée » à Amnéville



Ouverture en février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Capacité d'accueil : 60 places

Nombre d'emplois : 19.55 Equivalent Temps Plein

→ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 (délégué Léo Lagrange) 109 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 121 enfants

→ Du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 (délégué People & Baby), 140 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 163 enfants

« Les Moussaillons dans la Vallée de l'Orne

Ouverture en mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.

Capacité d'accueil : 30 places

Nombre d'emplois : 12.27 Equivalent Temps Plein

→ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 (délégué Léo Lagrange), 82 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 93 enfants

→ Du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 (délégué People & Baby), 104 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 116 enfants



« La Tanière des loupiots » à Marange-Silvange



Ouverture en septembre 2013
Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy
Capacité d'accueil : 30 places
Nombre d'emplois : 10 Equivalent Temps Plein

→ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 (déléгатaire Léo Lagrange), 59 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 67 enfants

→ Du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 (déléгатaire people & Baby), 93 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 100 enfants

« Les Écureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes

Ouverture en septembre 2014
Localisation : Lotissement Le Breuil
Capacité d'accueil : 30 places
Nombre d'emplois : 10.2 Equivalent Temps Plein



→ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 (déléгатaire Léo Lagrange) 61 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 68 enfants

→ Du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 (déléгатaire people & Baby), 110 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 116 enfants

« Les Petits amis » à Rombas



Passage de La Halte-Garderie en multi accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance
Capacité d'accueil : 25 places
Nombre d'emplois : 9 Equivalent Temps Plein

→ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 (déléгатaire Léo Lagrange) 49 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 54 enfants

→ Du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 (déléгатaire people & Baby), 74 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 81 enfants

Au total, du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 (déléгатaire Léo Lagrange) :
à 360 familles ont pu bénéficier de ces services, soit 403 enfants

Au total, du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 (déléгатaire people & Baby):
à 510 familles (539 en 2015, 504 en 2014) ont pu bénéficier de ces services, soit 611 enfants (613 en 2015, 545 en 2014).

Les services proposés

Les 5 multiaccueils sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

Trois types d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.
- L'accueil d'urgence



LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

RPAM :

Le Relais Parents Assistants Maternels est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents. Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Il est situé dans les locaux du multiaccueil d'Amnéville et une antenne a ouvert en juin 2016 dans les locaux du multiaccueil de Ste-Marie-aux-Chênes.

Localisation : Multiaccueil d'Amnéville et une antenne à celui de Ste-Marie-aux-Chênes

Nombre d'emplois : 2

Nombre d'assistantes maternelles en 2015 : 538 (556 en 2015, 547 en 2014 et 556 en 2013)

Nombre de places théoriques : 1750 (1779 en 2015, 1733 en 2014 et 1747 en 2013)

Nombre de place disponibles : (278 en 2015, 349 en 2014 et 209 en 2013)

Le nombre d'assistants maternels agréés se maintient aux alentours de 550 professionnels. Cependant, une diminution a été observée en 2016. Les deux principales causes sont :

- les départs en retraite de plusieurs assistants maternels qui ne sont pas remplacés par de nouveaux agréments
- des assistants maternels quittent la profession face à certaines situations précaires et un emploi peu reconnu.

La baisse du nombre de places théoriques et disponibles suit de façon logique la baisse des agréments

UNE NOUVELLE ETUDE DE BESOINS

Le transfert de la compétence petite enfance à la CCPOM a été acté par un arrêté préfectoral datant du 7 juillet 2010. Un an auparavant, en 2009, une étude de besoins pré-opérationnelle en matière de modes de garde, en vue d'une éventuelle prise de compétence « petite enfance » a été réalisée.

Plus de 6 ans après, la CCPOM a souhaité une mise à jour de l'étude de 2009, afin d'adapter les projets futurs aux besoins qui restent à relever ou combler sur son territoire.

Cette étude doit permettre de :

- définir une stratégie de planification de nouveaux équipements et/ou services
- repenser l'organisation de l'offre existante.

Le bureau communautaire a décidé, lors de sa réunion du 11 avril 2016, de confier cette mission au bureau d'études STRATEGIE ET GESTION PUBLIQUES _ 22 Boulevard de la Marne_ 67000 STRASBOURG, pour un montant total de 19 440 € TTC.

Communication

Conventions de Partenariat

De nombreuses manifestations locales ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2016 dans la cadre de la promotion de l'identité communautaire:

- ◆ **Fête de la Truite** - Association "Groupement de la vallée de l'Orne et conroy"
- ◆ **Salon de la découverte professionnelle** - Collège René Cassin
- ◆ **45^{ème} anniversaire** - Association « Amicale pour le don du Sang bénévole de Clouange – Vitry-sur-Orne »
- ◆ **Carnaval de Rosselange** - Association « Les Joyeux Carnavaliers »
- ◆ **Semi-marathon** - Association « Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne » (SMIVO)
- ◆ **Festival d'humour professionnel « La Semaine du Rire »** - Commune de Moyeuve-Grande
- ◆ **Compétition internationale de Judo** - Association Judo Club Amnéville
- ◆ **2^{ème} « MADRINGAS Trail »** - Association « Team My Sport » Marange-Silvange
- ◆ **Grand tournoi OPEN dames/messieurs** - Association « Tennis Club Amnéville »
- ◆ **Buzz dans la ville** - Association Sportive du Plateau Section Basket
- ◆ **Insolivres** - Avec la participation de 5 bibliothèques (Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuve-Grande, Rosselange, Sainte-Marie-Aux-Chênes)
- ◆ **Fête de la vigne** - Association "Les Mats de Cognac"
- ◆ **50^{ème} anniversaire du club** - Association "Football Club de Pierrevillers"
- ◆ **Assemblée Générale 30 ans** - Amicale des Retraités, Préretraités et Veufs, A.R.P.A.
- ◆ **Championnat de zone Est** - Association « Union Sportive L'Avenir Amnéville Gymnastique »
- ◆ **14^{ème} circuit des Templiers et 9^{ème} nuit des Templiers** - Association « Cyclo Club » Pierrevillers

Le magazine d'information intercommunal

En 2016, 1 numéro du magazine intercommunal CCPOM le Mag a été publié.

[Le numéro 14, publié en juillet](#) est constitué des rubriques suivantes :

Edito du Président

Aménagement du territoire

- *Les Portes de l'Orne... ou l'ambition de devenir la vitrine d'un site d'expérimentation pour inventer la ville de demain*
- *VR 52 : quels impacts pour le golf d'Amnéville*

Services à la population

- *La mutuelle santé communautaire*
- *Petite enfance : un nouveau délégué pour la gestion des multiaccueils*

Environnement – Développement durable

- *Les conteneurs enterrés arrivent à la CCPOM*
- *Une collecte pour les bio-déchets*
- *Prolongation du fil bleu : création d'une passerelle pour franchir l'Orne*
- *Animations sur le tri et la prévention des déchets*
- *Déchèteries : un nouveau gestionnaire*
- *La CCPOM fait son Bilan de Gaz à Effet de Serre*
- *Challenge au boulot à Vélo*
- *2016, la 2^{ème} édition de Be Your Boss*

Développement économique

- *Renforcer l'attractivité des centres villes*
- *De nouvelles implantations sur le PAC Belle Fontaine*

Logement – Habitat

- *Etude de la vacance des logements*
- *L'ALEC vous propose une nouvelle offre d'accompagnement personnalisée*
- *La CCPOM vous accompagne dans vos travaux de ravalement de façades et d'isolation thermique*

Communication

- *La CCPOM partenaire de différentes manifestations*
- *Zoom sur... le domaine des Hattes de Marange-Silvange*

Expression de l'opposition



Concours BE YOUR BOSS

Fortes du succès de l'édition 2015 du concours Be Your Boss, la Communauté de Communes, l'IAE de Metz et le Peel/ Université de Lorraine ont lancé la 2^{ème} édition de ce projet en 2016 avec les mêmes objectifs : promouvoir le développement économique, développer la créativité, l'esprit d'entreprise et injecter une énergie nouvelle aux jeunes créateurs du territoire et sensibiliser les étudiants, lycéens et collégiens à l'entrepreneuriat.

Rappel: l'idée consiste à sélectionner des projets de jeunes collégiens (élèves de 4^{ème} et 3^{ème}), lycéens et étudiants habitants ou scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes après lancement de l'appel à projets

Pour mener à bien cette action, la Communauté de Communes a fait le choix de travailler avec un prestataire spécialisé dans la conduite de projets événementiels et d'accompagnement dans la mise en œuvre de concours, l'agence de communication ALTERNATIVE.

Lors de sa réunion du 14 mars 2016, le Bureau Communautaire a décidé d'accepter les dons des entreprises dans le cadre de ce concours, offrant ainsi la possibilité aux entreprises de parrainer cette manifestation à travers une enveloppe financière commune destinée à récompenser les participants.

36 candidatures ont été sélectionnées.

Un jury de sélection composé d'élus de la CCPOM, d'entrepreneurs du territoire et de l'Université de Lorraine s'est réuni pour choisir les vidéos des lauréats et décerner les récompenses lors de la grande soirée de remise des prix à tous les lauréats de «Be Your Boss», qui a eu lieu le 12 mai 2016.



7 prix ont été remis, à savoir:

- ◆ l'idée la plus innovante: *Stylo correcteur d'orthographe*
- ◆ la plus belle réalisation: *Chauss'Eco'Luma*
- ◆ l'idée « coup de coeur » du jury : *Boitier à lunettes intelligent*
- ◆ le Grand Prix du jury: *Double liseuse synchronisée*
- ◆ Le prix du modèle économique le plus innovant (ex aequo): *Hoole*
- ◆ Le prix du modèle économique le plus innovant (ex aequo): *L'atelier de Simon*
- ◆ Le grand prix des étudiants: *Déli'Bag*
- ◆ le Grand Prix du Public: *L'hydro car*

Le bureau communautaire a décidé d'utiliser l'enveloppe financière afin de récompenser les lauréats qui se sont vus décerner : le « Grand Prix du Jury »(300,00 €), le « Grand Prix des Etudiants »(300,00€), le « Prix du Public »(150,00€).

Plus d'informations sur : <http://beyourboss.fr>

Projet de territoire 2015/2017



Lors de sa séance du 31 mars 2015, le Conseil Communautaire a validé le Projet de Territoire 2015 / 2020

Sur l'année 2015, les actions ont donc démarré, et le comité de pilotage s'est engagé, en lien avec la commission finances, dans l'élaboration d'un pacte financier et fiscal.

RAPPEL:

Les enjeux:

Le bureau communautaire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle, en date du 09 février 2015 a validé les enjeux de ce nouveau projet de territoire :

- ENJEU N°1 - La requalification des friches sidérurgiques des « Portes de l'Orne »,
- ENJEU N°2 - Le développement économique et touristique,
- ENJEU N°3 - La modernisation de la collecte des déchets ménagers,
- ENJEU N°4 - Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance,
- ENJEU N°5 - Le développement d'un réseau de communication à très haut débit,
- ENJEU N°6 - La mise en valeur de l'environnement
- ENJEU N°7 - La mise en œuvre d'actions en faveur des personnes en perte d'autonomie,
- ENJEU N°8 - La mise en œuvre d'actions en faveur de l'habitat,
- ENJEU N°9 - La mise en œuvre d'une politique de développement durable.
- ENJEU N°10 - La mutualisation des services

La déclinaison opérationnelle de ce projet de territoire est définie dans le programme d'actions.

• Mutualisation des services

Le 31 mars 2015, le Conseil Communautaire validait son projet de territoire 2015-2020. Ce dernier annonce un schéma de mutualisation évolutif. C'est dans ce cadre que les groupes de travaux se sont réunis durant l'année 2016:

- le groupe de travail « énergie » auquel les Régies du territoire ont été associées s'est réuni 3 fois
- le groupe de travail « sécurité » s'est réuni 2 fois
- le groupe de travail « ateliers généraux » s'est réuni 2 fois
- le groupe de travail « achat groupé » s'est réuni 2 fois

Syndicat Mixte d'études et d'aménagement des Portes de l'Orne

Création du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne

Le projet des Portes de l'Orne, situé sur les territoires des Communautés de Communes du Pays Orne Moselle (Amnéville, Rombas, Vitry-sur-Orne), et « Rives de Moselle » (Mondelange, Richemont, Gandrange) sur plus de 550ha, était depuis ses débuts, géré par les deux intercommunalités.

Afin de rendre le projet plus lisible, et sa gestion encore plus efficace et opérationnelle, la CCPOM et la CCRM ont décidé de se rassembler au sein d'une seule et même structure autonome entièrement dédiée au projet : **le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne**.

Par arrêté du 22 novembre 2015, le Préfet a officialisé sa naissance.

Le comité syndical s'est réuni 5 fois en 2016 et a adopté 31 délibérations.

Les membres du Comité Syndical, ont été installés en janvier 2016.

CCPOM	CCRM
Monsieur Lionel FOURNIER, Président	Monsieur Jean-Claude MAHLER
Monsieur Didier NOBILE	Monsieur Julien FREYBURGER, 3ème Vice Président
Monsieur Éric MUNIER	Monsieur Rémy SADOCCO, 1er Vice Président
Madame Ouardia LOMBARDI	Monsieur Roger TUSCH
Monsieur René DROUIN, 2ème Vice-Président	Monsieur Philippe WAGNER
Monsieur Yves MULLER	Monsieur Patrick ABATE
Monsieur Vincent MATELIC	Monsieur René GIRARD
Monsieur Luc CORRADI	Madame Catherine LAPOIRIE
Monsieur Stéphane BOLTZ	Monsieur Henri OCTAVE
Monsieur Michel HENRY	Monsieur Gilbert TURCK

Fin de l'étude pré-opérationnelle sur les Portes de l'Orne aval

Une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2014 sur les « Portes de l'Orne Aval ». Le rendu de cette étude a été présenté aux membres du comité de pilotage lors de sa réunion du 16 janvier 2016.

Abandon du projet Life et poursuite par l'élaboration d'un schéma directeur de Gestion de l'eau

Dans le cadre des filières identifiées dans l'étude de redéploiement économique et urbain menée en 2012/2013 (et notamment celle du Génie Ecologique), mais également pour faire suite à la convention cadre, passée, en décembre 2014, avec le pôle de compétitivité « Hydréos », un dossier a été déposé, en octobre 2015, devant la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projet LIFE.

Ce dossier n'a pas été retenu par la Commission Européenne. Le Syndicat Mixte n'a pas souhaité prendre le risque de faire face à un nouveau refus en représentant une nouvelle fois le projet. Son inscription dans le cadre de l'appel à projet Life a été abandonnée.

Toutefois, le projet serait retravaillé en 2017 sous la forme d'un schéma directeur de gestion de l'eau afin de pouvoir solliciter une aide de l'Agence de l'Eau.

Les Portes de l'Orne, un projet soutenu par la Région Grand Est :

Le soutien de la Région Grand Est au projet des Portes de l'Orne a été confirmé lors de la visite du Président RICHERT, le 16 novembre 2016.

Opérations de démolition des bâtiments les plus vétustes

Engagées au 2ème semestre 2015, les opérations de démolition des bâtiments les plus vétustes par l'EPFL se sont poursuivies jusqu'à l'été 2016.

Les quatre bâtiments conservés ont fait l'objet de travaux de confortement et de sécurisation.

Engagement de la procédure de création de ZAC

Pour mettre en œuvre les grands principes d'aménagement et déterminer, de manière précise et détaillée les futurs usages du site, une procédure de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été engagée par décision du comité syndical en date du 14 décembre 2016. Cette procédure permettra au Syndicat Mixte, d'acquérir les terrains, de les aménager, de réaliser les équipements, de les revendre à des constructeurs en incorporant dans les prix de vente (charge foncière), le coût des équipements publics.

La procédure ZAC comporte 3 étapes principales :

- 1- Les études et concertation préalables
- 2- La création de la ZAC
- 3- La réalisation de la ZAC

Le dossier de création de ZAC porte sur la partie Amont du site : usine de Rombas « Moulin Neuf ».

Réhabilitation de l'ancienne maison des Syndicats en Maison du Projet

Dans le cadre des études d'aménagement menées, les élus ont pris la décision de conserver plusieurs bâtiments « historiques » présents sur le site, en raison de leur intérêt patrimonial.

La première requalification concerne l'ancien bâtiment des Syndicats situé rue de l'Usine. L'objectif est d'accueillir la future maison du projet.

Cet espace ressource, fonctionnel, agréable et bien agencé, permettra aux habitants de venir :

- Se renseigner sur l'actualité des projets d'aménagement et de construction,
- Sur leurs enjeux,
- Sur le déroulement des chantiers,
- Sur les échéanciers,
- Ou bien encore sur l'incidence des travaux au quotidien.

La présence de maquettes, de plans, de documentation, de photos, d'expositions, sont autant d'atouts mis à disposition des habitants pour bien apprécier la réalité et la pertinence du projet.

La maison du projet sera également un espace d'élaboration du projet urbain, où pourront se tenir des réunions ou encore des permanences occasionnelles des partenaires de la collectivité.

Le montant du projet a été estimé à 1 928 825,75 € HT subventionnés par l'Etat et la Région dans le cadre du contrat de plan Etat Région à hauteur respectivement de 578 647 € et 621 065 €.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au bureau d'étude ACE BTP (Haguenau) par décision du Président en date du 19 avril 2016.

Une procédure de concours a été lancée en juillet 2016 pour permettre le recrutement du maître d'œuvre.

Réhabilitation de l'ancien bâtiment énergie en pôle d'accompagnement des porteurs de projet

Deuxième réhabilitation prévue, l'ancien bâtiment énergie, situé en plein cœur du site, a vocation à devenir un pôle d'accompagnement des porteurs de projet. Cet établissement sera composé notamment d'

une couveuse, d'un incubateur, d'une pépinière d'entreprises, d'un Fab'Lab et d'un espace de coworking. Il est destiné à offrir un environnement favorable à l'émergence de projets.

L'étude de faisabilité réalisée au cours de l'été 2016 par l'association Nuna Développement pour le compte du Syndicat Mixte a identifié un fort potentiel pour le développement de la culture entrepreneuriale sur le secteur.

Le montant du projet a été estimé à 2 199 917 € HT subventionnés par l'Etat et la Région dans le cadre du contrat de plan Etat Région à hauteur respectivement de 540 715 € et 659 975 €.



L'aménagement d'une agrafe paysagère



Espace urbain paysagé, elle constituera un véritable espace public au cœur du site et concentrera les équipements sportifs, culturels et de loisirs. Elle constituera l'amorce d'une liaison douce entre l'Orne et le site Thermal et Touristique d'Amnéville.

Pour en faire un lieu de regroupement, de vie, de culture et d'échange, elle fera l'objet de différents aménagements :

- Des aménagements permettant d'accueillir des activités (esplanade, théâtre de plein air...)
- Des aménagements sportifs (terrains multisports, piste et parcours sportifs...)
- Des aménagements de loisirs (aire de jeux pour enfant, pataugeoire...)
- Des aménagements liés au développement durable (gestion des eaux pluviales, gestion des pollutions, plantations...)
- Des aménagements pour la rendre accessible : une passerelle permettant de traverser l'Orne et de rejoindre les pistes cyclables.

Le montant du projet a été estimé à 4 500 000 € HT répartis entre le Syndicat Mixte (3 000 000 €) et l'EPFL (1 500 000 €).

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au bureau d'étude ACE BTP (Haguenau) le 19 avril 2016.

Réhabilitation du bâtiment locotracteurs



Une étude de reconversion de l'ancien bâtiment locotracteur, tenant compte des caractéristiques du bâtiment, des contraintes techniques et économiques, sera réalisée en 2017 en partenariat entre le Syndicat Mixte et l'EPFL.

Le montant de l'étude a été estimé à 80 000 € TTC répartis entre le Syndicat Mixte (16 000 €) et l'EPFL (64 000 €).



Réhabilitation bâtiment magasin général (bâtiment 413)

L'EPFL sera également sollicité pour mener une étude de reconversion de l'ancien magasin général (bâtiment « 413 »), tenant compte des caractéristiques du bâtiment, des contraintes techniques et économiques.



Le montant de l'étude a été estimé à 100 000 € TTC repartis entre le Syndicat Mixte (20 000 €) et l'EPFL (80 000 €).

Déconstruction de l'aciérie de Gandrange

Les travaux de déconstruction de l'aciérie de Gandrange ont été initiés par Arcelor Mittal à l'automne 2016 et s'étendront jusqu'en 2022.



Syndicat Mixte d'études et d'Aménagement des Portes de l'Orne
34, Grand 'Rue – 57120 – ROMBAS
Tél. : 03 87 58 32 32 – E-mail : accueil@portes-de-lorne.fr



Siège social: 1 rue Alexandrine—57120 ROMBAS
Tél. 03 87 58 32 32 – Fax 03 87 67 59 48
Email: ccpom@ccpom.fr